

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 septembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 6 septembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard CHAPPON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 96

**Nombre de voix délibératives** : 71

**Etaient présents : 57 (dont 6 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE  
José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel  
TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL  
- Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel  
VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT  
- Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) -  
Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc  
GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN  
- Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier  
SALIN - Gérard MARTIN (suppléant) - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle  
RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Alain  
NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

**Etaient absents ou excusés : 31**

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien  
ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER -  
Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie  
GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Mireille QUARLIN - Gilles  
RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET  
Fabienne BARBANSON - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO - Michel GREGOIRE

**Excusés ayant donné pouvoir : 14**

Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian  
CORNILLAC - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné  
pouvoir à Monique BOTTINI - Pierre COMBES a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Pascal LANTHEAUME a  
donné pouvoir à Roland PEYRON - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Didier  
ROUSSELLE a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurélie  
LOUPIAS - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques  
NIVON - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Claude BAS a donné pouvoir à Jean-Michel  
LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation**

Rapporteur : Nadia MACIPE

**Ressources Humaines**

**156-2023 ALSH « Les Petits loups » à Séderon - Création d'un poste non permanent de Directeur(trice) à temps non complet (24h50)**

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23-1° ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Considérant** la réorganisation des services Enfance Jeunesse sur le territoire des Hautes Baronnies et la demande du directeur de l'ALSH de réintégrer son poste d'animateur territorial à compter du 15 septembre 2023 sur un poste plus en lien avec la jeunesse ;

**Considérant** que depuis 2022, à titre expérimental, la collectivité a mis en place l'accueil d'enfants les mercredis à l'ALSH Les Petits Loups à Séderon comme en bénéficient les autres structures. Force est de constater que la fréquentation ne permet pas de couvrir le surcoût généré par l'obligation d'encadrement (soit deux animateurs) ;

Par conséquent, en concertation avec les parents et la mairie de Montbrun-les-Bains, il a été décidé que le centre serait ouvert uniquement sur les vacances scolaires comme auparavant.

**Considérant** que le souhait de l'ancien directeur de bénéficier d'une nouvelle affectation en interne sur la jeunesse nécessite la création d'un poste non permanent de Directeur(trice) de l'ALSH de Séderon à temps non complet (24h50) à compter du 12 septembre 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 11 septembre 2024 inclus.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la création d'un poste non permanent à temps non complet (24h50) de Directeur(trice) de l'ALSH « les Petits Loups » à Séderon, à compter du 12 septembre 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 11 septembre 2024 inclus ;

L'agent sera placé sous l'autorité du Responsable du Pôle Petite Enfance – Enfance Jeunesse - Animation Territoriale.

**DE FIXER** sa rémunération en référence à la grille des adjoints territoriaux d'animation ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/09/2023

Mise en ligne le : 21/09/2023

Ampliation à :